

n'avaient rien d'extraordinaire en ce temps-là; aujourd'hui nous ne croyons pas que cette punition ait un effet si prohibitif.

Je désire citer un passage d'une brochure intitulée *The Death Penalty Inquiry* par E. Roy Calvert, qui donne un résumé des témoignages entendus par un comité spécial de la chambre des communes d'Angleterre en 1931, nommé pour s'enquérir de faits concernant les pays qui ont aboli la peine capitale. Dans son mémoire écrit, transmis au comité, le conseil national relatif à l'abolition de la peine capitale montre que la peine de mort avait été:

légalement abolie ou complètement abrogée à la suite de non application dans un grand nombre de pays, comprenant l'Autriche, la Belgique, le Danemark, la Finlande, la Hollande, la Norvège, le Portugal, la Roumanie, la Suède, a plupart des cantons de Suisse, le Queensland, et huit Etats de l'Union américaine. Il est reconnu que certaines des nations abolitionnistes diffèrent grandement, de ce pays, du point de vue de la race et de la vie sociale. Le conseil est d'avis que, si dans les pays dont les conditions ne sont pas beaucoup différentes des nôtres l'abolition de la peine capitale n'a pas entraîné une augmentation sensible dans le nombre des crimes violents, il est raisonnable d'en conclure qu'un tel résultat découlerait pas de son abolition dans le pays.

J'ai cité cela, monsieur l'Orateur, pour montrer que la peine capitale n'a pas un effet aussi préventif que certains semblent le croire.

M. WOODSWORTH: Mon honorable ami désire-t-il l'abolition de la méthode actuelle de la pendaison ou celle de la peine capitale?

M. BLAIR: Ce comité de la Chambre des communes s'est réuni dans le but de s'enquérir des faits relatifs à la peine de mort, et je dirai que si la peine capitale n'empêche pas le crime, et si nous devons la maintenir, il faut que nous adoptions un moyen plus humain de mettre les gens à mort. Le comité spécial de la Chambre des communes en Angleterre a entendu sept témoins distingués au sujet de la peine capitale en Belgique, au Danemark, en Hollande, en Italie, en Norvège, en Suède et en Suisse. Dans la plupart des cas, ces témoins étaient des représentants accrédités de leurs gouvernements respectifs. Je cite:

Chacun de ces messieurs a été choisi en raison de sa position et de ses connaissances, et non pas à cause de ses opinions à ce sujet, lesquelles, dans la plupart des cas, étaient absolument inconnues avant l'enquête. Chacun d'eux sans exception, a assuré que l'abolition de la peine capitale n'avait pas augmenté le nombre des meurtres.

Je prétends que si l'abolition complète de la peine de mort ne tend pas à augmenter la criminalité, une méthode moins violente de punition que celle que nous avons actuellement n'accroîtrait pas le nombre des crimes,

et je ne crois pas que cette conclusion est exagérée. Je cite un autre extrait du même livre:

L'argument que l'abolition de la peine de mort serait suivie d'un usage d'armes meurtrières plus fréquent, surtout d'armes à feu, par des cambrioleurs de profession, n'est nécessairement basé que sur des opinions.

Cela n'est pas confirmé par l'expérience des autres pays.

Quant au mode d'exécution, voici un article où il est relaté qu'aux Etats-Unis un homme s'est débattu huit minutes sous l'action du gaz léthifère et a été finalement asphyxié à mort. La plupart des honorables membres ont vu administrer un anesthésique et savent combien l'opération est agréable et facile. Il est bien plus difficile de se faire anesthésier que se faire endormir au moyen du gaz léthifère. La plupart des gens connaissent les effets de l'oxyde de carbone qui fait perdre connaissance très rapidement et sans qu'on s'en aperçoive.

L'hon. M. LAWSON: Permettez-moi de demander si l'honorable membre a jamais pris un anesthésique ordinaire?

M. BLAIR: J'en ai administré à des milliers de patients.

L'hon. M. LAWSON: Fort bien, mais l'honorable membre dit: "Vous savez combien il est agréable de se faire anesthésier." J'ai pris tous les anesthésiques connus et ils ne sont pas agréables. C'est une expérience fort désagréable.

M. BLAIR: A l'hôpital de Toronto, nous avons traité nombre de gens qui avaient été empoisonnés par l'oxyde de carbone dégagé d'une fournaise, ou du moteur en marche d'une automobile, dans un garage aux portes fermées. En quelques minutes, les victimes avaient perdu connaissance et il fallait les ramener à elles. Quand on leur demande pourquoi elles ne sont pas sorties de la pièce, elles répondent invariablement: "Je ne savais pas que j'allais m'endormir." C'est l'une des caractéristiques de l'empoisonnement par l'oxyde de carbone. Vous perdez vite connaissance, sans avoir conscience du danger.

M. DUPUIS: L'honorable député veut-il en donner ici une démonstration?

M. BLAIR: Non, on ne peut faire facilement l'expérience. C'est un gaz fort dangereux, inodore, incolore et insipide.

J'aimerais à citer un passage des commentaires faits par le ministre actuel de la Justice (M. Lapointe), à la Chambre des communes, le 4 avril 1935, et consignés à la page 2444 des Débats. Il a dit:

Le ministre disait, l'autre jour...